NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aqueux Code: 10240000

Date d'impression: 11/10/2019 Version: 6 Révision: 11/10/2019 Revisión précédente: 22/01/2019

[ ] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aque ux

Code: 10240000

<u>UTILISATIONS ID ENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCON</u>SEILLÉES: 1.2

Utilisations prévues (principales fonctions techniques):

Vernis pour finitions sur le bois, en phase aqueuse.

Secteurs d'utilisation:

# Utilisations professionnelles (SU22).

# Utilisations par des consommateurs (SU21).

# Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

# Sans restriction.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: 1.3

NEUCE - Indústria de Tintas, S.A.

Rua Francisco Rocha - Apttol. 4514 - 3700-892 - Romariz SJM (Portugal) Téléphone: +351 256 840040 - Fax: +351 256 840049

Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

e-mail: geral@neuce.pt

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +351 256 840041 (9:00-18:30 h.) (heures ouvrables)

### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des composants individuels dans le mélange.

# Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP):

Non classé

1.4

| Classe de danger                | Classification du mélange | Cat.  | Routes d'exposition | Organes cibles | Effets |
|---------------------------------|---------------------------|-------|---------------------|----------------|--------|
| Physico-chimique:<br>Non classé | Aquatic Chronic 3:H412 c) | Cat.3 | -                   | -              | -      |
| Santé humaine:<br>Non classé    |                           |       |                     |                |        |
| Environnement:                  |                           |       |                     |                |        |

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

# Ce produit ne requièrt pas de pictogrammes, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP)

Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Conseils de prudence:

P101 P102

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.

P103 P273-P501a Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

additionelles: FUH 208 Contient butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle, mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1). Peut

produire une réaction allergique.

**EUB174** Contient butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle pour la protection du film. Voir les informations trans mises par le

fabricant.

Substances qui contribuent à la classification:

Aucune.

2.3 ALITRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: # On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: # Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas

de contact prolongé, la peau peut dessécher.

es pour l'environnement: # Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aque ux

Code: 10240000

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1

<u>SUBSTANCES</u>: Non applicable (mélange).

3.2 **MÉLANGES:** 

# Ce produit-ci est un mélange.

Dissolution de polymère acrylique (ea/mma) en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

1 < 2,5 % Butylglycol CAS: 111-76-2, EC: 203-905-0 REACH: 01-2119475108-36 Indice nr. 603-014-00-0 <!> CLP: Attention: Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (skin) 4: H312 | Acute Tox. (oral) < REACH / CLP00 4:H302 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319

< 0,25 % **(4)**  Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle CAS: 55406-53-6, EC: 259-627-5

REACH: Exempt (biocide) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 3:H331 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1:H317 | STOT RE 1: H372i | Aquatic Acute 1:H400 (M=10) | Aquatic Chroric 1:H410 (M=1)

Indice nr. 616-212-00-7 < ATP06

Page 2/12

Révision: 11/10/2019

< 0,001 %  Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9 , Liste nr. 611-341-5 REACH: Exempt (biocide)

CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 | Acute Tox. (skin) 2:H310 | Acute Tox. (oral) 3:H301 | Skin Corr. 1C:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1A:H317 | Aquatic Acute 1:H400 (M=10) | Aquatic Chronic 1:H410 (M=10) | EUH071

Indice nr. 613-167-00-5 (Note B) < ATP13

Impuretés:

# Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

### Adjuvants de stabilisation:

Aucun

### Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

### SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

# Liste mise à jour par l'ECHA sur 15/01/2019.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

<u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u>

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIDACCUMU IABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aqueux Code: 10240000

### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### **DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:** 4.1



# Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

| Route d'exposition | Symptômes et effets, aigus et différés   | Description des premiers secours  |
|--------------------|--|---|
| Inhalation:        | # Habituellement il ne produit pas de symptômes.                                     | # S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.   |
| <u>Peau:</u>       | # Habituellement il ne produit pas de symptômes.                                     | # Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et<br>abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou<br>tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié<br>pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. |
| <u>Yeux:</u>       | # Habituellement il ne produit pas de symptômes.                                     | # Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et<br>abondant, en maintenant les paupières écartées. Si<br>l'irritation persiste, faire appel à un médecin.  |
| <u>Ingestion:</u>  | # Par ingestion en grandes quantités, peut ocasioner des malaises gastrointestinaux. | # En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate<br>d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque<br>d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au<br>repos.   |

4.2

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICA UX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES : Information pour le médecin: # Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient. Antidotes et contre-indications: # Il n'est pas connu un antidote spécifique.

### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

# En cas d'incendie dans l'alentour, touts les agents extincteurs son permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

# Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: # Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: # Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: # Éviter le contact direct du produit.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

# Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRI EL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

# Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 <u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:</u>

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

Page 4/12

NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aque ux

Code: 10240000

### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATIONS ANS DANGER

# Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

# Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion

# Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi II se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 94/9/CE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives.

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques

# Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
# Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS: 7.2

# Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

# 12. mois

# min: 5. °C, max: 35. °C (recommandé).

Classe de magasin # D'après les dispositions en vigueur.

Temps de stockage

Températures Matières incompatibles

# Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d'emballage

# Selon réglementations en vigueur. Quantités limites (Seveso III): # Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle). .

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

# Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aqueux Code: 10240000

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### PARAMÈTRES DE CONTRÔLE: 8.1

# Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

### LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

| INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012) | <u>An</u> | <u>VME</u> |              | <u>VLCT</u> |               | <u>Observations</u> | <u>Table</u> |
|---|-----------|------------|--------------|-------------|---------------|---------------------|--------------|
| Butylglycol   | 2012      | ppm<br>10. | mg/m3<br>49. | ppm<br>50.  | mg/m3<br>246. | Vd                  | MP nr<br>84  |

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionelle. \*Vd - Risque de pénétration percutanée.

Risque de pénétration percutanée (\*Vd): # Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

### VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

### NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

| 1-1-1-1  |   |                            |  |                            |   |                            |
|--|---|----------------------------|--|----------------------------|---|----------------------------|
| Niveau dérivé sans effet, travail eurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Butylglycol Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)            | DNEL Inhalation<br>mg/m3<br>1091. (a)<br>- (a)<br>- (a) | 98.0 (c)<br>- (c)<br>- (c) | DNEL Cutanée<br>mg/kg bw/d<br>89.0 (a)<br>- (a)<br>- (a) | 125. (c)<br>- (c)<br>- (c) | DNEL Oral<br>mg/kg bw/d<br>- (a)<br>- (a)<br>- (a)    | - (c)<br>- (c)<br>- (c)    |
| Niveau dérivé sans effet, travail eurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Butylglycol Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)                 | DNEL Inhalation<br>mg/m3<br>246. (a)<br>- (a)<br>- (a)  | s/r (c)<br>- (c)<br>- (c)  | DNEL Cutanée<br>mg/cm2<br>m/r (a)<br>- (a)<br>- (a)      | s/r (c)<br>- (c)<br>- (c)  | DNEL Yeux<br>mg/cm2<br>m/r (a)<br>- (a)<br>- (a)      | - (c)<br>- (c)<br>- (c)    |
| Niveau dérivé sans effet, population générale:  - Efects systémiques, aiguë et chroniques:  Butylglycol  Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle  Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1) | DNEL Inhalation<br>mg/m3<br>426. (a)<br>- (a)<br>- (a)  | 59.0 (c)<br>- (c)<br>- (c) | DNEL Cutanée<br>mg/kg bw/d<br>89.0 (a)<br>- (a)<br>- (a) | 75.0 (c)<br>- (c)<br>- (c) | DNEL Oral<br>mg/kg bw/d<br>26.7 (a)<br>- (a)<br>- (a) | 6.30 (c)<br>- (c)<br>- (c) |
| Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Butylglycol Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)          | DNEL Inhalation<br>mg/m3<br>147. (a)<br>- (a)<br>- (a)  | s/r (c)<br>- (c)<br>- (c)  | DNEL Cutanée<br>mg/cm2<br>m/r (a)<br>- (a)<br>- (a)      | s/r (c)<br>- (c)<br>- (c)  | DNFL Yeux<br>mg/cm2<br>m/r (a)<br>- (a)<br>- (a)      | - (c)<br>- (c)<br>- (c)    |

<sup>(</sup>a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

<sup>-</sup> DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).

m/r - DNEL non derivé (risque moyen).



NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aqueux

# CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

| Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Butylglycol Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)          | PNEC Eau douce<br>mg/I 8.80<br>-<br>- | PNEC Marin<br>mg/I<br>0.880                    | PNEC Intermittent<br>mg/l<br>9.10<br>-<br>-    |
|---|---------------------------------------|--|--|
| - Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans<br>l'eau douce et marine:<br>Butylglycol<br>Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle<br>Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)                          | PNEC STP mg/I 463.                    | PNEC Sédiments<br>mg/kg dw/d<br>34.6<br>-<br>- | PNEC Sédiments<br>mg/kg dw/d<br>3.46<br>-<br>- |
| Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:  - Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l'homme: Butylglycol Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1) | PNEC Air<br>mg/m3 s/r<br>-            | PNEC Sol<br>mg/kg dw/d<br>2.33<br>-<br>-       | PNEC Oral<br>mg/kg dw/d<br>20.0<br>-           |

- (-) PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- s/r PNEC non derivé (pas de risque identifié).

### CONTRÔLES D'EXPOSITION: 8.2

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:





# Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

### Protection respiratoire:

Protection des veux et du visage: # On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: # On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la dasse de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc...), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

| categorie, la norme CLIV, e | tc), vous devinez consulter les brochures miormatils fournis par les labricarits des Err.   |
|-----------------------------|---|
| Masque:                     | # Non.  |
| Lunettes:                   | # Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.  |
| Écran facial:               | # Non.  |
| Gants:                      | # Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés. |
| Bottes:                     | # Non.  |
| Tablier:                    | # Non.  |
| Combinaison:                | # Non.  |
|                             |   |

# Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

# CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

# Éviter tout déversement à l'environnement.

<u>Déversements sur le sol:</u> # Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: # Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- Loi de gestion de l'eau: # Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: # Non applicable.

Révision: 11/10/2019

Relative eau

Relative



NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aqueux

Code: 10240000

# **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1 INFORMATIONS UR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

- État physique

Couleur - Odeur

Seuil olfactif

Valeur pH

- nH

Changement d'état - Point de fusion

Point initial d'ébullition

Densité

- Densité de vapeur

- Densité relative

**Stabilité** 

Température décomposition

<u>Viscosit</u>é:

- Viscosité (Krebs-Stormer)

Volatilité: - Taux d'évaporation

Tension de vapeur

Tension de vapeur

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Liposolubilité

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Inflammabilité:

Point d'éclair

Température auto-inflammation

Propriétés explosives:

# Non disponible. Propriétés comburantes

# Non classé comme produit comburant.

\*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 **AUTRES INFORMATIONS:** 

- Chaleur de combustion

Non volatiles

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

# Liquide transparent.

# Non disponible (mélange).

> 100\*

 $1.03 \pm 0.1$ 

 $60. \pm 2.$ 

# Non applicable (mélange).

40.4\*

12.2\*

2521\*

33.5

# Non disponible (mélange non testé).

 $8.5 \pm 0.5$  # à 20°C

# °C à 760 mmHg

# Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).

nBuAc=100 25°C

kPa à 50°C

25°C

# à 20/4°C

# KU

# Non applicable (il mantient pas la combustion).

Kcal/kg

# % Poids

# Caractéristique.

# Non disponible

# Non disponible

# Non applicable

# Ininflammable

# Miscible

# Incolore.

# **SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1

Corrossion pour les métaux: # Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Proprietés pyrophoriques: # In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHI MIQUE:

# Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

# Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.

10.4 <u>CONDITIONS À ÉVITER</u>

<u>Chaleur: # Tenir éloigné des sources de chaleur.</u>
<u>Lumière: # S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire.</u>

Air: # Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

Pression: # Irrélevant.

Chocs: # Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

MATI PRESINCOMPATIBLES: 10.5

# Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

# Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

Révision: 11/10/2019

NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aque ux Code: 10240000

### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP).

### 11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

| Dosages et concentrations letales de composants individuels : Butylglycol Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1) | DL50 (OECD 401) mg/kg bw oral 1300. Rat 1470. Rat 75. Rat | DL50 (OECD 402) mg/kg bw cutanée 1400. Lapin > 2000. Rat 140. Rat | CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation > 2560. Rat > 6890. Rat > 1230. Rat |
|--|---|---|---|
| Estimations de la toxicité aiquë (ATE)   | ATE   | MTE   | mg/m3.4h inhalation 11000.* Vapeurs 500.* Poussière 50.* Poussière      |
| de composants individuels :  | mg/kg bw oral   | mg/kg bw cutanée  |   |
| Butylglycol  | 1300.   | 1400.   |   |
| Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle   | 1470.   | -   |   |
| Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)  | 75.   | 140.  |   |

- (\*) Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier unmélange à partir des es composants et ne représentent pas les résult ats de tests.
- (-) Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATIONS URLES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

| Routes d'exposition           | Toxicité aiguë         | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou rétardées   | Critère             |
|-------------------------------|------------------------|------|--|---------------------|
| Inhalation:<br>Non classé     | ATE > 20 000<br>mg/m3  | -    | # Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par<br>inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères<br>de classification ne sont pas remplis).     | GHS/QLP<br>3.1.3.6. |
| <u>Cutanée:</u><br>Non classé | ATE > 2000<br>mg/kg bw | -    | # Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par<br>contact cutané (compte tenu des données disponibles, les<br>critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/QLP<br>3.1.3.6. |
| Oculaire:<br>Non classé       | Non disponible         | -    | # Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par<br>contact oculaire (manque de données).  | GHS/CLP<br>1.2.5.   |
| Ingestion:<br>Non classé      | ATE > 2000<br>mg/kg bw | -    | # Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par<br>ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères<br>de classification ne sont pas remplis).      | GHS/CLP<br>3.1.3.6. |

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

# CORROSSIVITÉ/IRRITATION/SENSIBILISATION:

| Classe de danger   | Organes cibles | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou rétardées  | Critère                       |
|--|----------------|------|---|-------------------------------|
| Corrossivité/irritation respiratoire:<br>Non classé      | -              | -    | # Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant<br>par inhalation (compte tenu des données disponibles, les<br>critères de classification ne sont pas remplis).                  | GHS/CLP<br>1.2.6.<br>3.8.3.4. |
| Corrossivité/irritation cutanée:<br>Non classé           | -              | -    | # Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant<br>par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les<br>critères de classification ne sont pas remplis).              | GHS/CLP<br>3.2.3.3.           |
| <u>Lésions/irritation oculaire graves:</u><br>Non classé | -              | -    | # Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant<br>grave par contact avec les yeux (compte tenu des données<br>disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP<br>3.3.3.3.           |
| Sensibilisation respiratoire:<br>Non classé              | -              | -    | # Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par<br>inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères<br>de classification ne sont pas remplis).                          | GHS/CLP<br>3.4.3.3.           |
| Sensibilisation cutanée:<br>Non classé                   | -              | -    | # Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par<br>contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les<br>critères de classification ne sont pas remplis).                     | GHS/CLP<br>3.4.3.3.           |

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.



NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aque ux

**DANGER PAR ASPIRATION:** 

| Classe de danger                     | Organes cibles | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou rétardées   | Critère              |
|--------------------------------------|----------------|------|--|----------------------|
| Danger par aspiration:<br>Non classé | -              | -    | # Il n'est pas classé comme un produit dangereux par<br>aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères<br>de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP<br>3.10.3.3. |

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/au Exposition répetée (RE):

# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Effets cancérigenes: # N'est pas considéré comme un produit cancérigene.

Génotoxicité: # N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: # N'est pas perjudiciable pour la fertilité. N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

Effets via l'allaitement: # Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: # Non disponible.

Exposition à court terme: # Peut irriter les yeux et la peau.

Exposition prolongée ou répétée: # Non disponible.

**EFFETS INTERACTIFS:** 

# Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption per out anée peut être tres élevé: But ylgycol.

Toxicocinétique basique: # Non disponible.

**AUTRES INFORMATIONS** 

Cette préparation contient des glycols qui sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP).

### 12.1

| Toxicité aiquë pour le milieu aquatique de composants individuels : Butylglycol Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1) | CL50 (OECD 203) mg/l-96heures 1474. Poissons 0.067 Poissons 0.19 Poissons | CE50 (OECD 202) mg/l-48heures 1550. Daphnie 0.16 Daphnie 0.16 Daphnie | CE50 (OECD 201) mg/l-72heures 911. Algues 0.022 Algues 0.018 Algues |
|--|---|---|---|
| Concentration sans effet observé   | NOEC (OECD 210) mg/l-28jours  | NOEC (OECD 211) mg/l-21jours  | NOEC (OECD 201)<br>mg/l-72heures                                    |
| Butylglycol<br>Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle  | > 100. Poissons<br>0.049 Poissons   | > 100. Daphnie  | 0.0046 Algues   |

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

| Toxicité aquatique                      | Cat.  | Principaux dangers pour l'environnement aquatique  | Critère                 |
|---|-------|--|-------------------------|
| Toxicité aquatique aiquë:<br>Non classé | -     | # Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une<br>toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu<br>des données disponibles, les critères de classification ne sont<br>pas remplis). | GHS/Q.P<br>4.1.3.5.5.3. |
| Toxicité aquatique chronique:           | Cat.3 | # NOCIF: Nociv pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  | GHS/CLP<br>4.1.3.5.5.4. |

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

### PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ: 12.2

# Non disponible.

| Biodegradation aérobique de composants individuels :   | I ——— | %DBO/DQO<br>5 jours 14 jours 28 jours | <u>Biodegradabilité</u>           |
|--|-------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Butylglycol<br>Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle<br>Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1) |       | ~ 52. ~ 67. ~ 83.                     | Facile<br>Non facile<br>Inhérente |

# Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

NEUCE O FUTURO DA TINTA

NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aqueux

Code: 10240000

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: 12.3

# Non disponible.

Bioaccumulation log Pow **BCF** Potenciel de composants individuels : L/kg Butylglycol 0.830 (calculée) Non disponible 3.2 Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1) (calculée) 2.81 Non disponible 26. -0.830 3.2 (calculée) Non disponible

MOBILITÉ DANS LE SOL: 12.4

# Non disponible.

<u>Movilité</u> log Koc Constante de Henry Potenciel de composants individuels : Pa·m3/mol 20°C Butylglycol 0.880 0.081 (calculée) Non disponible Butilcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1) 2.42 Non disponible -1.22 Non disponible

12.5 RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

# Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 **AUTRES EFFETS NOCIFS:** 

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: # Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: # Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: # Non disponible.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: # Non disponible.

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÈLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: # Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014: 13.1

# Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Himination d'emballages souillés: # Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

# Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en viqueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

# Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH) # Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

NEUCE O FUTURO DA TINTA

14.2

14.7

NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aqueux

Code: 10240000

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT** 

NUMÉRO ONU: Non applicable 14.1

NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:

Transport par route (ADR 2019) et Transport par chemin de fer (RID 2019):

Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 38-16):

Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2018):

Non réglementé

<u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u>
# Non réglementé

14.4 GROUPE D 'EMBALLAGE:

Non réglementé

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: 14.5

# Non applicable.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

# S´assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

Révision: 11/10/2019

Page 11 / 12

TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:

# Non applicable.

### **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Informations COV sur l'étiquette:

# Contient COV max. 32. g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. e) est COV max. 130. g/l (2010).

Législation spécifique sur les produits biocides:

# Applicable d'après l'Article 58 du Règlement (UE) nr. 528/2012~334/1014), concernant la mise sur le marché et l'utilisation de produits biocides (des articles traités) et le Règlement (CE) nr. 1896/2000~1451/2007 relatif aux produits biocides. Contient butilcarbamato de 3-iodo-2-propinilo pour la protection du film. Voir les informations transmises par le fabricant.

**AUTRES LÉGISLATIONS:** 

A utilização deste produto em Portugal fica sujeita ao regime de responsabilidade ambiental previsto no DL.147/2008.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

# Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 **ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:** 

# Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

NEUCEÁQUA - Vernis Acrylique Aqueux

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

# TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3: Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP), Annexe III:

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lés ions des yeux. H315 Provoque une i mitation cuta née. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H372i Ris que avéré d'éffets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Révision: 11/10/2019

Page 12 / 12

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances:

Note B : Certaines substances sont commercialisées sous forme de solutions aqueuses à différentes concentrations et ces solutions exigent des classifications et des étiquetages différents car les risques varient selon les différentes concentrations.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

### # CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

# Îl est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

### PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- # · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- # · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
- · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noves Data Co., 1970).
- · Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

### # ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- # · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- # · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- # · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- # · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- # · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- # · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- # · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- # · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- # · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- # · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- # · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH)
- # · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- # · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- # · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- # · ONU: Organisation des Nations Unies.
- # · ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- # · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- # · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- # · IATA: Association du Transport aérien international.
- # · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

### <u>LÉGISLATIONS SUR FI CHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</u>

# Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'Annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

**HISTOIRE:** Version: 5 22/01/2019 11/10/2019

# <u>Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:</u>
# Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque # en colour rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche des écurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.